



Villeneuve -lès-**Bouloc**

Magazine municipal d'information

N°1 Mai 2021



*Ouverture de la
Maison Médicale Communale*



MAIRIE

Tél. : 05 61 82 02 29 - accueil@villeneuvelesbouloc.fr
contact@villeneuvelesbouloc.fr

- Permanence mairie en dehors des horaires d'ouverture
06 43 02 49 01
- Régie cantine : cantine@villeneuvelesbouloc.fr
- Service communication :
communication@villeneuvelesbouloc.fr
- Service urbanisme : urbanisme@villeneuvelesbouloc.fr
- Site internet : www.villeneuvelesbouloc.fr

SANTÉ / SOCIAL

CCAS

Villeneuve-lès-Bouloc : ccas@villeneuvelesbouloc.fr
Castelnau d'Estrétefonds : ccas@mairiecastelnau.fr

Une permanence sociale du CCAS de Castelnau d'Estrétefonds est assurée à Villeneuve-lès-Bouloc tous les premiers jeudis du mois sur RDV au 05 34 27 66 40 ou au 05 61 82 02 29.

PERMANENCE SOCIALE

Une permanence est assurée par un travailleur social territorialisé de la CAF de Toulouse tous les jeudis au CCAS de Castelnau d'Estrétefonds sur RDV au 05 67 77 44 55.

MAISON MÉDICALE COMMUNALE

Infirmières libérales

- AUGUSTE-MATHIEU Cindy : 07 86 05 73 49
- JOURNET Nadège : 06 08 70 81 22

Orthophoniste

- BONNAFÉ Lise : 05 61 74 71 73

Pédicure-podologue

- ESCULIÉ Lucie : 07 81 91 92 70 / 09 50 06 25 36
ou sur le site doctolib.

INFIRMIÈRE

- LE LOUER Edwige : 05 62 79 39 00

MAISON DES SOLIDARITÉS

2 rue de la gare 31620 Bouloc : 05 34 27 94 94

PERMANENCES JURIDIQUES

Conseil Départemental de l'accès au Droit

Pour toute question juridique vous pouvez consulter gratuitement en Haute-Garonne, des avocats, notaires et huissiers de justice. Plus d'infos :
<https://www.cdad-hautegaronne.justice.fr/>

URGENCES

MÉDECINS BOULOC

- BENHAMOU Nathalie : 05 61 82 02 47
- KHAROUBI PATRICE : 05 61 82 07 67

PHARMACIES DE GARDE

Tel : 3237

URGENCES

- SAMU : 15
- POMPIERS : 18
- GENDARMERIE : 17
- NUMÉRO D'URGENCE pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114
- ENFANCE EN DANGER : 119
- NUMÉRO D'ÉCOUTE NATIONAL VIOLENCES FEMMES INFO : 3919
- MÉDECIN DE GARDE : 3966
- CENTRE ANTI POISON : 05 61 77 74 47
- ACCUEIL MÉDICO TRAUMATIQUE :
05 62 18 33 83
25 avenue de Villemur 31140 Saint-Alban
- ERDF : 09 72 67 50 31

MÉDIATHÈQUE

Tél. : 09 67 10 67 26 - mediatheque@villeneuvelesbouloc.fr

ENFANCE / JEUNESSE

ÉCOLE

Tel : 05 61 82 09 64 - mail : ecole@villeneuvelesbouloc.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

Tel : 09 67 32 69 98 - 06 77 94 30 98
mail : villeneuvelesbouloc@leolagrange.org

SOMMAIRE

Vie pratique	2
L'édito du maire	3
Actualités	4
Intercommunalité	10
Urbanisme, travaux et environnement	11
Développement numérique	15
Économie	16
Santé et Social	17
Culture	18
Enfance et Jeunesse	21
Associations	24
La page des enfants	29
Expression libre	30
Agenda	31



Je suis heureux de vous retrouver par le biais de ce nouveau magazine municipal d'information remodelé et imprimé sur du papier recyclé.

Notre maison médicale communale est maintenant ouverte pour vous offrir un accès aux soins au plus près de chez vous.

Depuis l'ouverture en mars 2016, notre médiathèque connaît un succès sans limite.

Nathalie, notre médiathécaire, a fortement contribué à cette réussite. Je veux lui exprimer ici toute ma reconnaissance pour son écoute, sa disponibilité envers tous les publics et sa contribution majeure à l'attractivité de ce lieu.

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile. Les dégradations et les incivilités telles que propreté, stationnement, règle, respect... sont des sujets récurrents lorsqu'on évoque le civisme. L'agression même verbale est inacceptable. C'est pour cela que je ne tolérerai aucune forme de violence envers le personnel dont je suis le premier responsable.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les services de la commune qui ont permis de maintenir un service de qualité depuis le début de la crise sanitaire. Les différents protocoles et contraintes sanitaires ont eu un impact sur la vie de tous les agents. En effet, il a fallu aménager les locaux, les sécuriser, les désinfecter et faire face aux difficultés organisationnelles. Le maintien de l'ouverture de l'école et des accueils de loisirs a été un réel défi et une expérience pour tous, y compris pour la municipalité. Cette gestion a eu un coût pour la commune mais était bien évidemment indispensable.

Je souhaite également remercier tous les intervenants de l'opération Vaccibus du 2 mai, pour leur professionnalisme et la qualité de leur service. Un grand Merci à Michel Paban et à son équipe du Centre de Secours de Fronton, au Service Santé du SDIS 31, à la participation de la Croix Rouge et du Conseil Départemental 31 qui ont tous œuvré pour la réussite de cette journée en vaccinant 266 personnes. Merci aux agents de la commune, de la Communauté de Communes du Frontonnais et aux élus pour leur implication et participation à ce succès.

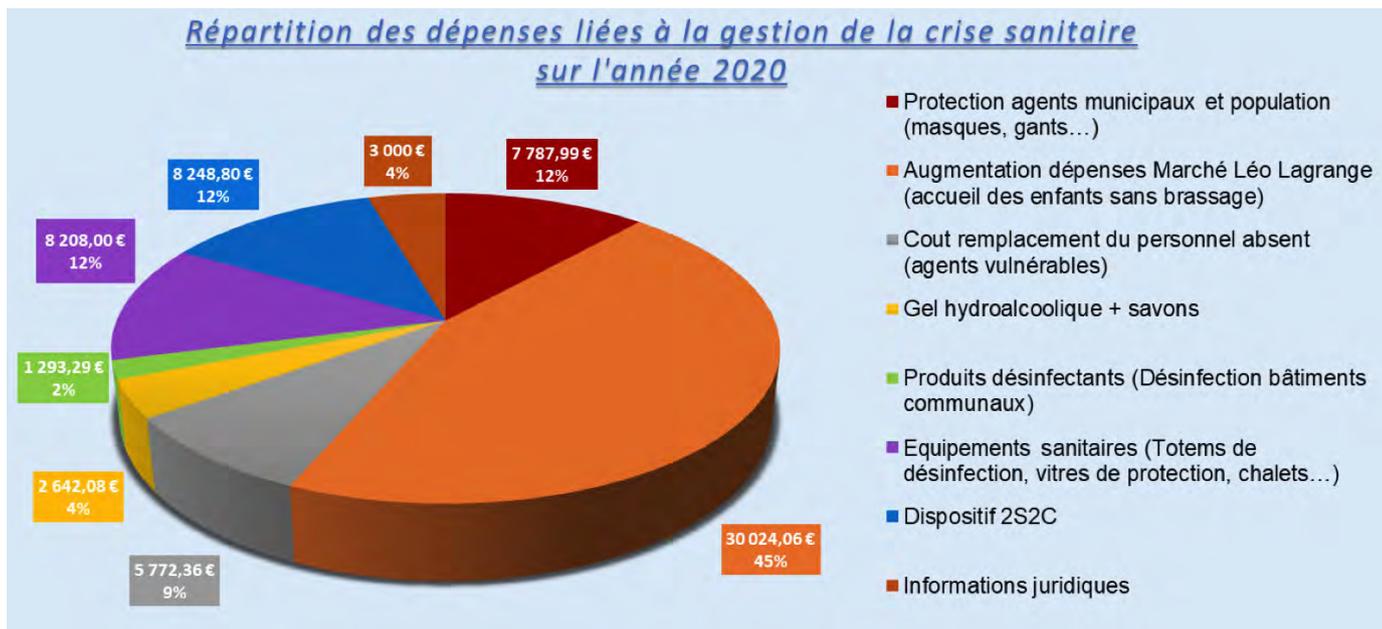
Je comprends que les restrictions sanitaires soient difficiles à supporter et je tiens à vous renouveler toute mon empathie et tout mon soutien. Des jours meilleurs sont à venir et nous les attendons tous avec impatience...

Continuez à prendre bien soin de vous et de tous les autres !

André GALLINARO



Crise sanitaire : Quel impact pour les finances de la commune ?



Total des dépenses engagées : 66 976,58 €
soit 3,92 % du budget de la commune

Élections régionales et départementales

Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 de 8h00 à 18h00.

Cette année elles seront organisées en 2 bureaux de vote, un dans la salle du Conseil municipal et un dans la salle d'exposition de l'Espace culturel Pierre SAURY. Vous pouvez savoir quel est votre bureau de vote en vous connectant sur le site www.villeneuvelesbouloc.fr ou en consultant le courrier

joint à ce magazine.

Les cartes électorales seront envoyées aux nouveaux inscrits début juin 2021.

Nouveauté : Déposer une demande de procuration en ligne

Le ministère de l'Intérieur ouvre une télé-procédure intitulée Maprocuration. Si vous souhaitez établir une procuration de manière dématérialisée, connectez-vous sur le site : maprocuration.gouv.fr et laissez vous guider.

Modification du règlement cantine

Face à la situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie de la Covid-19, le Conseil Municipal en date du 6 avril 2021 a validé la modification du règlement cantine.

À compter de la facturation du mois de Mars 2021, certains repas, qui ne pourront pas être annulés par les parents dans les délais impartis via le portail famille, ne seront pas facturés : les parents devront impérativement envoyer un mail en mairie sur l'adresse cantine@villeneuvelesbouloc.fr.

Sont concernés les repas devant être annulés en cas d'absence d'un enseignant liée à la Covid 19 et signalée par la directrice de l'école ainsi que les repas devant être annulés en cas d'absence d'un élève liée à la Covid 19 (un certificat médical de l'enfant ou d'un parent sera exigé).

Mes Conseils Covid :

Pour vous accompagner dans votre quotidien

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires.

Bilan des réalisations 2020

L'année 2020 a été une année singulière avec les élections municipales et les deux confinements qui ont paralysé le pays tout entier.

Les principales réalisations en 2020 ont été les suivantes :

- ✓ La construction d'une Maison médicale communale d'une surface totale de 230 m² (5 cabinets - corps médical et para médical : Médecin(s), Infirmières, Podologue, Orthophoniste)
- ✓ L'acquisition d'un ensemble foncier 2 route d'Ensarla
- ✓ L'installation d'une climatisation réversible dans deux classes de l'école et dans le réfectoire
- ✓ Acquisition d'un four pour la cuisine de l'école
- ✓ La finition et l'aménagement de la Salle des fêtes

Analyse de la section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité qui reviennent chaque année (charges de personnel, achats de fournitures électricité, téléphone, indemnités aux élus, publicité, publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes, aide sociale, syndicats intercommunaux, intérêts des emprunts, frais financiers et perte de change, dotations aux amortissements et aux provisions.

Les Dépenses de fonctionnement pour 2020

- **s'élèvent à 1 709 236,00 € (77,40 % des dépenses prévues au budget 2020 ont été réalisées)**

En augmentation de 5,33 % par rapport à 2019. Cette hausse correspond principalement à l'augmentation des charges à caractère général qui ont subi une hausse de 6,10 % (consommation supplémentaire des fournitures d'entretien liée à la crise COVID et aux réparations liées aux incivilités). De plus, les charges de personnel sont en augmentation de 1,60 % (Prime COVID - personnel en maladie ou cas contacts engendrant des remplacements plus fréquents).

Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (restauration scolaire, centre de loisirs, location de salles, redevances maison médicale...) ainsi que de divers excédents (budgets annexes ou résultat de l'année précédente).

Les Recettes de fonctionnement pour 2020

- **s'élèvent à 2 206 539,00 € (105,70 % des recettes prévues au budget 2020 ont été réalisées)**

En légère baisse de 1,68 % par rapport à 2019.

Analyse de la section investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets à moyen ou long terme.

- **Les Dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à 1 400 455,00 € (54,14 % des dépenses d'investissement prévues au budget 2020 ont été réalisées)**

En forte diminution de 59,69 % par rapport à 2019, due à la fin des travaux de construction de la Salle des fêtes et à une bonne partie des travaux de la Maison Médicale Communale. De plus, la commune a différé des travaux de voirie et n'a pas utilisé les fonds de concours qui leur étaient affectés en 2020.

Ces dépenses d'investissement correspondent en partie au financement de la fin de construction de la Maison Médicale Communale et à l'acquisition d'un terrain situé 2 route d'Ensarla.

- **Les Recettes d'investissement pour 2020 s'élèvent à 1 790 323,00 € (99,96 % des recettes d'investissement prévues au budget ont été réalisées)**

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux subventions accordées par les différents organismes (État, Région, Conseil Départemental) et à l'autofinancement de la commune.

En forte diminution de 30,71 % par rapport à 2019. Cette différence est due aux subventions importantes reçues en 2019 pour la salle des fêtes et l'absence d'emprunt.

→ Le solde de clôture de l'exercice 2020 s'élève à 1 162 622,00 €.

L'endettement de notre commune demeure à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale des communes de taille similaire.

Budget de fonctionnement : 3 203 802,59€

Recettes par secteur

1 570 037,00 €

* Impôts et taxes

331 119,52 €

* Dotations de l'Etat, subventions et participations

1 167 861,66 €

* Autofinancement
(Excédent de fonctionnement reporté)

81 616,50 €

* Facturation des services aux usagers

20 000,00 €

* Ressources exceptionnelles

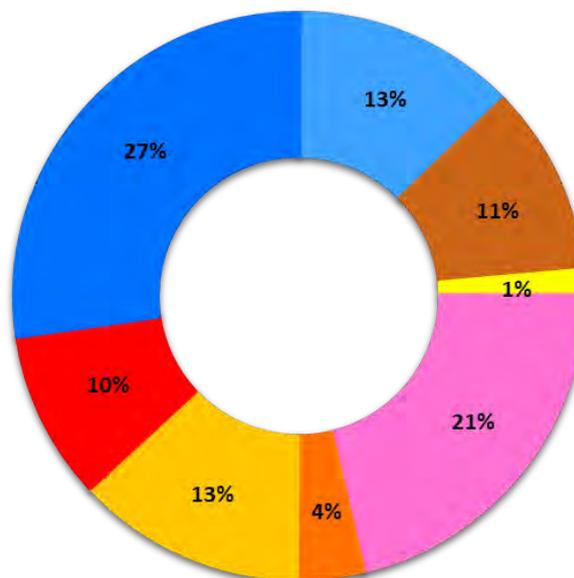
31 893,91 €

* Autres ressources

1274,00 €

* Divers (Régularisations comptables)

Dépenses par secteur



- Cadre de vie (fonctionnement des services municipaux administratifs et techniques)
- Actions Enfance et Jeunesse, centre de loisirs, cantine et école
- Loisirs et activités, Médiathèque, subventions aux associations
- Charges de personnel (assurant le maintien efficace du service public communal)
- Dépenses exceptionnelles
- Autres dépenses (atténuations de produits (FPIC), dépenses imprévues, autres charges de gestion courante, charges financières (intérêts emprunts))
- Divers (amortissements, écritures de régularisation comptables)
- Autofinancement

En 2020, l'autofinancement cumulé dégagé pour l'investissement est de 1 167 861,66 €. Ce résultat va permettre un financement serein des projets pour la commune.

Aussi, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les différents taux d'imposition.

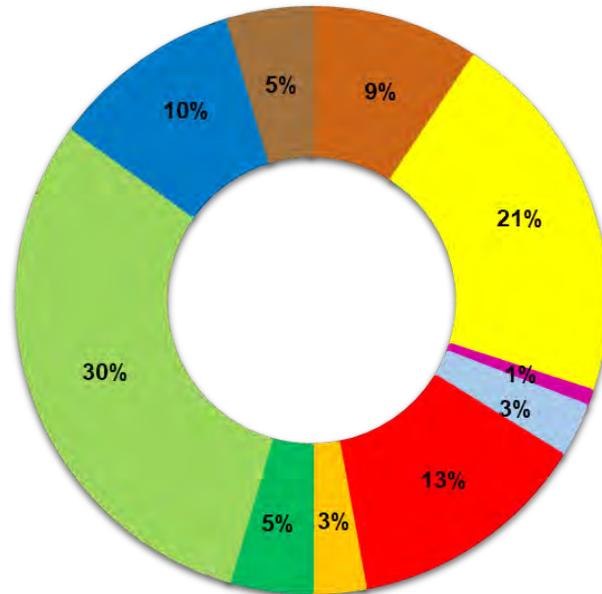
Le budget 2021 a été établi, comme habituellement, avec sincérité et prudence : le montant des principales recettes a été communiqué par l'État et seules les subventions notifiées ont été prises en compte.

Budget d'investissement : 3 608 992,61 €

Recettes par secteur

439 498,62 € * Remboursement de la TVA
20 000,00 € * Taxe d'aménagement
44 749,20 € * Subventions d'investissement
450 000,00 € * Emprunt (Déblocage solde)
873 578,00 € * Autofinancement (Virement de la section fonctionnement)
470 191,34 € * Divers (Amortissements, écriture d'ordre)
930 884,73 € * Excédent de fonctionnement capitalisé 2020

Dépenses par secteur



- Cadre de vie (travaux et équipements services municipaux, aménagement maison médicale et stationnement, frais d'études, frais révision et modification PLU)
- Nouvelle Mairie (Frais d'études, frais insertion, début de construction)
- Actions enfance et jeunesse (travaux et équipement école, restauration scolaire, centre de loisirs, étude aménagement vestiaires réfectoire)
- Loisirs et activités (travaux et équipements Médiathèque, Salle des fêtes)
- Acquisition foncière
- Remboursement du capital des emprunts
- Autres dépenses (dépenses imprévues)
- Solde d'exécution d'investissement reporté
- Subventions d'équipements versées
- Divers (écritures de régularisation comptables)

Les principales actions prévues dans le budget par le conseil municipal pour 2021 sont les suivantes :

- Étude et travaux de la nouvelle Mairie de Villeneuve-lès-Bouloc
- Fonds de concours (pour la réalisation de travaux de voirie tel que parking de la salle des fêtes et piétonniers (RD45a et RD14)
- Modification du PLU
- Acquisitions foncières
- Mise en place d'un panneau d'information
- Mise en place de signalétique dans le village
- Remplacement de poteaux incendie dans la zone Eurocentre

Stop aux incivilités !

Récemment des dégradations ont été constatées dans plusieurs endroits du village : vol de matériel d'outillage et détériorations de biens publics (Portails extérieurs, bâtiments municipaux, espace de loisirs, défibrillateur...). Toutes ces incivilités ont nécessité des remplacements de matériel et des réparations. Leur coût s'élève à 11 267 €, soit 0.7 % du budget de fonctionnement de la commune.



Trop de dépôts sauvages sont constatés par les agents du service technique qui sont confrontés régulièrement à tout un tas de déchets au sol, loin d'être à leur place ! Que ce soit des sacs d'ordures ménagères, des déchets verts ou encore des encombrants... De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement. Gardons notre village propre et accueillant !

Et si on rendait les trottoirs aux piétons ?

Les trottoirs sont faits pour la circulation **en toute sécurité** des piétons, tout particulièrement les enfants et les personnes âgées. Stationner sa voiture sur le trottoir, c'est empêcher les piétons de circuler en sécurité. Or trop de personnes continuent encore à se garer sur les trottoirs de la commune. Nous vous rappelons que plusieurs parkings ont été aménagés par la commune et doivent être utilisés afin d'assurer la sécurité de chacun.

Nous sommes tous piétons à un moment ou à un autre de notre quotidien.

Port du masque dans **TOUT** l'espace public



La situation sanitaire nous appelle à conserver la plus grande vigilance notamment au regard de la recrudescence des cas de variants sur le territoire. Pour vous protéger et protéger les autres nous vous rappelons que le port du masque est **obligatoire dans tout l'espace public à partir de 11 ans** : l'espace de loisirs, l'aire de jeux, la sortie de l'école, la place de la mairie, le marché de plein vent, les rues de la commune...

Bricoler, tondre la pelouse : des horaires à respecter !

Ces activités se déroulent précisément pendant les heures de loisirs, donc de repos. Face aux bruits de bricolage et de jardinage, qui se rangent dans la catégorie des bruits de comportement (également appelés bruits domestiques), civisme et réglementation jouent un rôle prépondérant.

Ces travaux peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

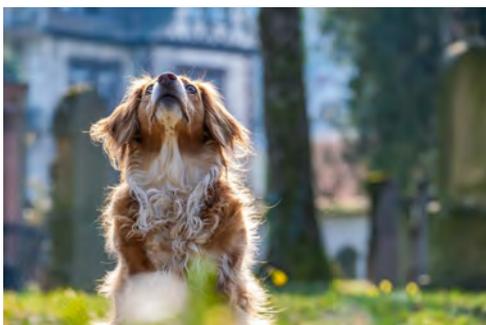


Chiens errants

De plus en plus de chiens divaguent, ce qui est susceptible de causer un accident de la circulation, la morsure d'un passant, ou d'effrayer les personnes qui ne sont pas familiarisées avec les chiens. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable.

Nous en profitons pour vous rappeler que si vous êtes en possession d'un chien appartenant à la catégorie « Chien d'attaque » ou « Chien de garde et de défense », **vous avez l'obligation de le déclarer en mairie.**

Soyons vigilants !



Région Occitanie

La Région a lancé une plateforme d'auto formation regroupant **155 formations gratuites** sur 9 thèmes couvrant une grande partie des métiers et savoirs de base.

Pour en bénéficier : être demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi.

Rien de plus simple pour une remise à niveau ou pour découvrir des compétences sur des projets professionnels, il suffit de vous connecter : <https://occitanie-eformation.laregion.fr>

Direct Fermiers31 annuaire numérique interactif Conseil Départemental



Le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un outil numérique permettant de trouver tous les producteurs hauts-garonnais en vente directe (fruits, légumes, viande, miel, mais aussi poisson, produits laitiers, épicerie...) et leurs points de vente.

Vous permettre de consommer local et de saison, en solidarité avec les producteurs proches de chez vous, voici l'ambition de cet annuaire !

Retrouvez l'annuaire sur le lien :

www.haute-garonne.fr/directfermiers31



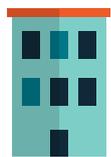
DévEco : un Pôle au service de l'attractivité du territoire

« **Développement économique** et **emploi** vont ensemble. Nous avons besoin d'entreprises dynamiques et solidement implantées dans notre territoire. Nous avons besoin aussi de compétences diversifiées et adaptées pour conforter l'emploi local. **L'attractivité de notre Frontonnais** marche sur deux jambes, les **entreprises** et **l'emploi**. Cette conviction nous a incités à réunir les deux services au sein d'un même **Pôle DévEco**, travaillant ensemble au profit d'un Frontonnais attractif et au bénéfice de tous », **Hugo Cavagnac, Président de la Communauté de communes du Frontonnais.**

Les élus de la Communauté de communes du Frontonnais renforcent leur engagement auprès du monde économique et développent les services rendus aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. Relais de proximité, les services du Pôle Développement économique facilitent les démarches des entrepreneurs et des demandeurs d'emploi, les orientent vers les offres, les aides et les dispositifs en fonction de leurs besoins.

Daniel Dupuy, 1er vice-Président de la CCF et les membres de la commission « *Développement économique et emploi* » animent l'action communautaire et sont toujours à l'écoute des acteurs économiques du territoire.

[ENTREPRISES] Le **Pôle développement économique** œuvre au bénéfice de l'attractivité du territoire en remplissant 4 missions aux côtés des entreprises :



Vente de foncier ou d'immobilier



Mise en relation avec les organismes compétents en conseil et ingénierie de projets pour les créations, les projets de développement et d'innovation, les transmissions/reprises d'entreprises



Mise en réseau des entreprises : organisation d'événements, accueil de nouvelles entreprises...



Aide au recrutement et orientation vers les dispositifs d'aide à l'embauche

Pour des besoins en foncier, immobilier, accompagnement en ingénierie ou pour participer à des réunions d'information ou des rencontres entreprises, **Chloé Amara** et **Géraldine Baudet-Lascout** vous accompagneront au 05 62 79 82 03 ou par mail à conomie@cc-dufrontonnais.fr

Retrouvez toute **l'actualité économique du territoire** sur notre page LinkedIn  [@La Communauté de Communes du Frontonnais](#)

[DEMANDEURS D'EMPLOI] Le **Bureau de l'emploi** du Pôle DevEco accueille, informe et accompagne les demandeurs d'emploi dans leur recherche de travail et/ou formation, mais également les salariés, les jeunes en quête d'un nouveau projet professionnel.

Pour des besoins en recrutement ou pour des recherches d'emploi, **Marion Izard** en charge du Bureau de l'emploi vous accompagnera dans vos démarches. Elle est disponible au 05.61.82.56.57 ou par mail à emploi2@cc-dufrontonnais.fr

Retrouvez toutes **les offres d'emploi du territoire** sur notre page Facebook  [@lebureaudelemploidualfrontonnais](#)

Plan Local d'Urbanisme

Le document d'urbanisme a fait l'objet d'une procédure de révision qui a été approuvée le 19/07/2019. La réalisation de travaux et la mise en œuvre du PLU ont permis d'identifier des points à modifier.

Aussi, le conseil municipal a décidé de lancer une modification du PLU qui porte sur les points suivants :

- Suppression de la non constructibilité de secteurs due à une carence en eau potable aujourd'hui résolue,
- Reclassement en zone UB d'un secteur raccordé à l'assainissement collectif,
- Suppression de l'interdiction de construire au-delà de 40 m des limites d'emprise des voies publiques en zone UC,
- Evolutions mineures du règlement écrit,
- Rectification d'erreurs matérielles portant sur le règlement graphique et le règlement écrit,
- Prise en compte des observations du Contrôle de Légalité portant sur la révision du PLU approuvé le 19/07/2019.

Programmation de travaux de voirie en 2021

Chaque année la municipalité avec la CCF planifient des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie. Pour 2021, les prévisions concernent :

- La réalisation du parking de la Maison Médicale dans le même esprit que l'aménagement de la Place de L'Ancienne Forge avec des matériaux perméables sur les places de parking.
- L'achèvement du parking de la salle des fêtes.

Pour les travaux longeant les routes départementales, en collaboration avec le Conseil Départemental et la CCF, ont été retenus pour cette année :

- Hors agglomération :
 - Mise en place d'un trottoir entre le chemin des Flamans et le carrefour des Croustets pour sécuriser le cheminement des enfants vers l'arrêt de bus.
- En agglomération
 - Réalisation de la liaison entre les deux trottoirs existants chemin de Grisou.
 - Création d'un trottoir route de Caminas, entre le chemin de Pédaoucou et le chemin de Saint-Christal.



Un commissaire enquêteur a été nommé et l'enquête publique aura lieu **du 17 mai au 31 mai 2021**.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- **Le 17/05/2021 de 8h00 à 12h00**
- **Le 25/05/2021 de 9h00 à 12h00**
- **Le 31/05/2021 de 15h00 à 18h00.**

En raison de la crise sanitaire actuelle, le public ne sera reçu que sur rendez-vous, une personne à la fois (ou dans la limite de deux personnes pour le même pétitionnaire). Les rendez-vous seront pris par téléphone au **05 61 82 02 29** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le port du masque est obligatoire.

Le dossier sera consultable durant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site www.villeneuvelesbouloc.fr.

Nouvelle mairie

Le bâtiment abritant la mairie nécessite une rénovation profonde (isolation, chauffage, menuiseries, réaménagement intérieur, etc...) et un agrandissement pour accueillir les différents services.

Le conseil municipal a eu à choisir entre l'option évoquée ci-dessus et la construction d'un nouveau bâtiment mieux adapté à l'accueil du public et aux besoins. Après avoir fait une étude chiffrée des différents scénarios, le conseil municipal a fait le choix d'édifier un nouveau bâtiment sur le terrain qui a été acquis à l'automne, 2 route d'Ensarla.

Des réunions d'information et de travail ont été faites avec les riverains, en amont de la décision.

Le concours de maîtrise d'œuvre (architecte) est en cours. Le permis de construire devra être déposé fin 2021 pour un démarrage des travaux espéré second semestre 2022.

Le bâtiment de l'actuelle mairie sera rénové en fonction de sa prochaine destination. Le conseil n'en a pas encore décidé.

Maison Médicale

Orthophoniste



Mme **BONNAFÉ** *Lise*, orthophoniste Diplômée d'État, prend en charge les enfants, adolescents et adultes et réalise des bilans et rééducations sur prescription médicale. Elle vous reçoit du lundi au vendredi sur rendez-vous au **05 61 74 71 73**.



Médecin généraliste



À compter du second semestre 2021 un médecin généraliste s'installera à son tour au sein de cette Maison Médicale Communale.

Ça y est, notre Maison ouverte au numéro 71 de la

Suite à l'appel à projets en fin 2019, et malgré les aléas Médicale Communale voit le

« Notre engagement est de dans notre commune, touchée territoires par la désertification nous équiper d'une Maison l'objectif d'offrir un accès aux tous et pour tous » précise André



C'est dans un local spacieux vous accueillent, dans un d'orthophonie, de pédicurie-

La municipalité est heureuse locale de santé et surtout de administrés en proposant un proximité.

ale Communale

Médicale Communale est route d'Ensarla !

juin 2018, le début des travaux de la crise sanitaire, la Maison jour.

développer l'offre de santé comme hélas tant d'autres médicale. Nous avons souhaité Médicale Communale dans soins diversifiés au plus près de Gallinaro, maire de la commune.



aux couleurs douces que premier temps, les cabinets podologie et d'infirmiers.

et fière d'assurer une politique répondre aux attentes des lieu adapté de santé et de

Podologue



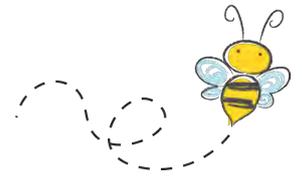
Mme ESCULIÉ Lucie, pédicure-podologue, vous reçoit du lundi au vendredi, uniquement sur rendez-vous au **07 81 91 92 70** ou **09 50 06 25 36** ou sur le site [doctolib](https://www.doctolib.fr).



Infirmières



Le cabinet VIERNE a été repris par **Mme AUGUSTE-MATHIEU avec son associée Mme JOURNET, infirmières libérales conventionnées.** Elles sont disponibles 7j/7j de 7h00 à 20h00 et exercent pour tous les publics (Nouveau-nés, enfants, adultes). Elles dispensent les soins suivants : Prise de sang, pansement, injection, perfusion, test de dépistage COVID-19, suivi COVID-19, vaccination antigrippal, prise en charge des patients diabétiques ou tout autre soin sur prescription médicale. Elles vous reçoivent dans leur cabinet à la Maison Médicale Communale ou à domicile, uniquement sur rendez-vous. (Mme AUGUSTE-MATHIEU Cindy **07 86 05 73 49** / Mme JOURNET Nadège **06 08 70 81 22**).



Distribution de graines et biodiversité

Voilà le retour de la 3^{ème} campagne de distribution gratuite de graines.

Cette année, le Sainfoin est à l'honneur. Il offrira de la ressource aux butineurs de chez Vous !!

Natur Miel Association est une Association 1901 qui propose tous les ans une campagne de distribution gratuite de graines. Cette possibilité de recevoir quelques graines est ouverte à Tous, sans aucune restriction.

Le concept est simple : Planter pour favoriser la biodiversité.

Pour participer, c'est simple et gratuit. Il suffit de faire parvenir à l'association une enveloppe affranchie 20gr avec le nom et l'adresse du participant pour que l'on puisse renvoyer un sachet de graines de sainfoin biologique à l'adresse suivante :

HEROÏQUE, Natur Miel Association B.P 59 31800 SAINT GAUDENS

Plus d'informations sur le site : <http://natur-miel.fr/fr/association>

L'élagage, une responsabilité collective

Être propriétaire c'est avoir des droits, notamment celui de profiter librement de son bien et d'en récolter les fruits. Être propriétaire, c'est aussi avoir des devoirs, au premier rang desquels celui d'entretenir son bien, surtout lorsqu'il empiète sur le bien commun.

Au-delà de l'enjeu financier, l'élagage participe à garantir la sécurité de tous les concitoyens sur nos routes et à préserver les réseaux filaires aériens nécessaires à la continuité des services d'électricité et de téléphonie.

Il est indispensable pour maintenir la qualité de votre ligne téléphonique et connexion internet et est un des enjeux de la réussite du déploiement de la fibre optique.



Frelons asiatiques



Afin de passer l'hiver, les jeunes reines fécondées se cachent dans un endroit abrité. Dès le mois de février de l'année suivante, ces fondatrices vont construire un nid primaire. Ces nids sont petits (de la taille d'une orange) et se trouvent à moins de 3 mètres de haut, généralement à l'abri des intempéries : sous un toit, sous une cabane, dans un garage...

La destruction d'un nid est plus efficace si elle a lieu l'été. En effet, il est primordial de détruire un nid avant que la colonie ne débute sa période de reproduction. Cela évite ainsi la multiplication des nids l'année suivante.

Cette année, ALLO FRELONS participe à une **action collective de lutte** contre le frelon asiatique, en partenariat avec l'**INRAE** de Bordeaux et le **Muséum National**

d'Histoire Naturelle (Paris).

Ce dernier ayant la compétence nationale de lutte contre cette espèce invasive, demande aux professionnels de recenser les nids de frelons asiatiques sur leur territoire, afin de mieux comprendre le comportement de cet insecte. L'utilisation des données permettra de réfléchir à des solutions adaptées de lutte.

Pour nous aider à collecter ces informations, vous pouvez nous signaler un nid en allant sur la page :

allo-frelons.com/signaler-museum-national-histoire-naturelle

Un autre site internet a été mis en place concernant le piégeage sélectif du frelon asiatique. Il sera amélioré au fil du temps.

comptagecapturefrelonasiatique.fr

Qu'est-ce qu'un Quick Response Code ?



Pour découvrir l'histoire du QR CODE vous pouvez scanner celui-ci qui vous renverra sur la page de Wikipédia.

Le QR Code permet de coder différentes informations le plus souvent dans un petit carré même s'il existe d'autres formes. Il peut contenir, un lien Internet, une image, une carte de visite ou un code d'accès wifi. Les possibilités sont quasi infinies.

L'intérêt de ce code est d'éviter la saisie de l'information. Pour cela, il vous suffit de télécharger une application gratuite sur votre téléphone portable ou votre tablette qui vous permettra de scanner ces QR Codes et de pouvoir ainsi accéder instantanément à l'information.

La génération de QR Code est gratuite, la licence étant libre. Il existe maintenant des QR Codes dynamiques qui permettent une modification des informations même après l'impression et aussi un suivi du nombre de scans qui est très utile pour les campagnes de publicité. La création de ces derniers est souvent payante et/ou demande une inscription sur des sites spécialisés.

Nous en avons inséré plusieurs dans ce journal, n'hésitez pas à les scanner et à nous faire un retour si vous souhaitez en revoir dans le prochain numéro.

Point sur le déploiement de la fibre

Le deuxième Sous Répartiteur Optique (SRO) devant desservir notre village a été posé mi-mars, dernière étape avant le déploiement des Points de Branchement Optique (PBO) qui sont les derniers équipements actifs avant l'arrivée de la fibre dans les habitations.



L'ouverture à la commercialisation est pour le moment prévue au deuxième semestre 2021.

Nous rappelons que les opérateurs ne sont pas tenus légalement d'installer leurs équipements s'ils ne jugent pas d'une rentabilité suffisante.

Néanmoins, la pose des équipements (NRO, SRO) et de la fibre ayant été faite par le département, il n'y aura pas d'obligation d'engagement avec un fournisseur en particulier



Vous pouvez suivre l'avancement de la commercialisation sur le site Haute Garonne Numérique en sélectionnant la zone dont vous dépendez.

<https://haute-garonne-numerique.fr/le-deploiement/>

La mairie vous tiendra informé des démarches à suivre.

Micro coupure

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a demandé à ENEDIS en fin d'année dernière une analyse du réseau ainsi que les mesures envisagées afin de solutionner le problème des micro coupures.

ENEDIS ne trouvant pas la situation critique et ne dénombant que très peu de coupures, le SDEHG a saisi la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ainsi que la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie) sur ce dossier.

Une réunion va avoir lieu entre les différentes parties afin de trouver une solution rapide et pérenne sur ce problème.

Nous vous tiendrons informé de l'avancée des discussions et des actions à venir.

Si vous avez des relevés de coupures sur le début de l'année, n'hésitez pas à nous les transmettre afin que nous puissions les ajouter au dossier et démontrer que cela continue toujours.

École numérique

Dans le cadre de l'appel à projet pour l'école numérique 2.0, le dossier présenté par la Municipalité a été accepté et va bénéficier des subventions de l'Éducation Nationale et du Conseil Départemental 31. Notre école va pouvoir se doter de matériel et outils informatiques tels que des ordinateurs, un ENT et des robots.

L'ENT est quant à lui un espace numérique de travail qui permet de regrouper un bureau virtuel, plusieurs activités ainsi qu'une base documentaire. C'est un espace qui permet la communication et l'interaction entre les élèves, les professeurs, le personnel administratif et les parents.



Pour aller plus loin : <https://fr.wikipedia.org/wiki/ENT>



Les robots sont des Mbot, que les enfants pourront construire et surtout créer de la programmation par l'objet. Cela leur permettra une première approche du codage informatique au travers des mathématiques.



Pour aller plus loin :

<https://technovallis>

Nos commerçants présents sur le Marché de plein vent

- › Ferme La Bayne : Canards et produits transformés
- › Oz'teria : Charcuterie italienne, plateaux de charcuterie et fromage
- › Marie Délices : Plats cuisinés à emporter
- › Les Folies Bergères : Fromages et produits laitiers de brebis
- › Panier gourmand : Fruits et légumes
- › Fruits de mer
- › Cadine : Confiserie, pâtisserie, biscuiterie et glaces artisanales
- › Chai les Cousines : Vin
- › Folies fermières : Spécialités de viandes bovines, ovines et porcines



Nouveau dès le 3 juin à Villeneuve-les-Bouloc !

Passage de L'Épicerie des Coteaux tous les jeudis matin.

Retrouvez toutes les informations sur la page Facebook L'Épicerie des Coteaux, le site internet www.epiceriedescoteaux.fr ou appelez Tiphaine au 06 03 24 84 83.



Épicerie ambulante

- 👤 Tiphaine POTIER
- ☎ 06 03 24 84 83
- ✉ contact@epiceriedescoteaux.fr
- 🌐 www.epiceriedescoteaux.fr
- 📘 L'Épicerie des Coteaux

Mon commerce connecté

Vous êtes un commerçant, un artisan, un professionnel de l'hôtellerie et de la restauration et vous souhaitez développer rapidement une activité en ligne ? Qu'est-ce que Clique Mon Commerce ?

Développé par le Gouvernement, clique-mon-commerce.gouv.fr

s'adresse aux commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration qui souhaitent se numériser et développer rapidement une activité en ligne.

Quel est l'objectif de ce dispositif ?

Cette plateforme propose des solutions numériques à destination des petites entreprises, labellisées par le Gouvernement, pour créer un site web, mettre en place une solution de logistique/livraison ou de paiement à distance, rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions de modernisation prévues par «France Relance».





Actions CCAS

Distribution de colis de victuailles à nos anciens

En 2020, année si particulière, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu être organisé. Il avait été reporté au 10 avril 2021 mais a dû être à nouveau annulé dans ce contexte de crise sanitaire.

Soucieux de continuer ses actions et de maintenir le lien social envers les séniors, le CCAS et la municipalité ont tenu à offrir un colis gourmand aux foyers qui comprennent au moins une personne de 75 ans ou plus. Cela a été l'occasion d'**aller à la rencontre des aînés afin de garder le lien social**, tout en respectant les gestes barrières, et redonner le sourire à tout un chacun. Le contenu de ce colis était exclusivement composé de produits du terroir du frontonnais, afin de **soutenir également notre économie locale**.

En cette période compliquée, un petit écart au régime n'a pu faire que du bien !

Dès que cela sera possible, il sera organisé à nouveau un temps fort de partage et de convivialité autour d'un moment festif.

En espérant vivement que ces colis aient pu apporter un peu de joie dans cette période difficile.



Chantiers d'Insertion

Le Chantier d'Insertion est un dispositif d'insertion sociale et professionnelle qui permet à la Communauté de Communes du Frontonnais d'embaucher sous contrat d'insertion (contrats de 6 mois, renouvelables jusqu'à 24 mois) des personnes en difficulté et très éloignées de l'emploi, afin de développer leur employabilité. Les salariés du Chantier d'Insertion réalisent pour les 10 communes membres de la Communauté de Communes des travaux d'utilité publique dans des domaines variés tels que l'environnement et les espaces verts ou le

petit bâtiment. Parallèlement à leur activité professionnelle, les salariés du Chantier d'Insertion bénéficient d'un suivi social et professionnel par l'organisme spécialisé Vidéo 3/4, afin de les accompagner vers une résolution de leurs freins à l'emploi.

Cette année sur notre commune l'équipe du chantier d'insertion a participé à la rénovation de la porte de l'église et du monument aux morts ainsi qu'à l'entretien du bois du 8 mai.



Addictions : Consultations gratuites

L'association Addictions Accueil Thérapeutique (AAT) vous accueille sur son antenne de Fronton pour des consultations adolescents, adultes, familles en difficulté face à des situations de consommation d'alcool, de médicaments, de drogue, de jeux

d'argent, internet...

Entretiens et consultations uniquement sur rendez-vous au 05.34.66.62.56 (Consultations anonymes et gratuites).

AAT Fronton : 5 rue du 19 mars 1962 / aatcsapa@orange.fr

Siel bleu

Les activités physiques adaptées pour les plus de 60 ans ont repris depuis le lundi 12 avril, avec un groupe de 5 personnes maximum par séance.

Point sur la vaccination COVID-19

Après plusieurs semaines d'attente, le 26 mars, tous les aînés et toutes les personnes prioritaires qui s'étaient inscrits sur la liste d'attente ouverte par le CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc, ont enfin pu avoir leurs rendez-vous au centre de vaccination de Fronton. Ils ont tous reçu les deux injections et sont aujourd'hui protégés contre la COVID-19. Surtout, continuez à bien suivre les gestes barrière !

Formation PSC1

Le CCAS de la commune organise une formation PSC1 ouverte aux habitants de la commune.

10 personnes maximum par session. En cette période de COVID, seules les personnes justifiant d'un besoin à titre professionnel sont autorisées à y participer (attestation employeur ou de formation à fournir). Le coût de cette formation s'élève à 65€. Pour les moins de 20 ans, le coût sera de 10€.

La date de formation sera fixée en fonction des besoins de chacun et de la disponibilité du formateur. Si vous êtes intéressés par cette formation vous pouvez contacter le CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc au **05 61 82 02 29** ou par mail ccas@villeneuvelesbouloc.fr.

Le CCAS remercie Mr Laurent Boy pour sa proposition et espère que vous serez nombreux à en bénéficier.

Mot de la Vice-présidente

Cette saison culturelle 2021, même perturbée par le contexte Covid, promet de beaux moments d'évasion, de partage et de découverte. Fort heureusement, la plupart des événements ont pu être maintenus ou reportés.

Toute l'équipe de la commission culturelle a à cœur de vous proposer des événements de qualité et adaptés à tous les publics. **La culture à la portée de tous est notre ligne directrice.**

Grace à l'ouverture de la salle des fêtes nous allons pouvoir vous **présenter des spectacles plus ambitieux** pour lesquels **le Conseil Municipal a instauré une participation du public.**

Ainsi, la soirée théâtre « **Une bonne crêpe** », le samedi 9 octobre et le concert du samedi 27 novembre, « **Les Mademoiselles** » seront proposés avec une **participation financière de 6 € pour chaque évènement à partir de 12 ans.**

De plus, à la médiathèque, une page se tourne, avec le départ de notre chère Nathalie. Son professionnalisme, son implication ont grandement contribué à faire de ce lieu, depuis son ouverture, le cœur culturel de notre village. Au revoir Nathalie.

C'est autour de Céline Claval de nous accompagner désormais, et de nous faire à son tour découvrir les trésors de la médiathèque.

Une très belle saison culturelle à toutes et à tous !

« L'art, c'est le plus court chemin de l'Homme à l'Homme » André Malraux.

Dominique NICOLA

Saison culturelle 2021

Billetterie en ligne !!!!

Depuis janvier 2021 vous pouvez télécharger gratuitement vos tickets de chez vous grâce à la billetterie en ligne.

Retrouvez toutes les informations concernant la billetterie en ligne sur notre site www.villeneuvelesbouloc.fr dans la rubrique Culture-Loisirs.

Ça s'est passé dans la programmation du premier semestre 2021

La crise sanitaire perturbe quelque peu notre programmation mais nous continuons à maintenir les événements qui sont autorisés et à reprogrammer ceux qui ont dû être annulés.

Février 2021 : Ateliers « Pop-up » parent / enfant

C'est avec Sibylle, de la compagnie « La petite bohème » que les enfants ont découvert l'art du pop-up en fabricant un carnet de voyage.



Mars 2021 : Ateliers « Jardins éphémères » parent / enfant

Après avoir touché et apprivoisé l'argile, c'est en famille que les enfants ont créé leur jardin éphémère lors de cet atelier animé par la plasticienne Mme Sarah BRINGER LUQUET.



Ça va se passer dans la programmation du second semestre 2021

Retrouvez à l'intérieur de ce magazine la plaquette de la programmation culturelle du second semestre 2021.

À compter du vendredi 13 août, vous pourrez télécharger gratuitement vos tickets de chez vous grâce à la billetterie en ligne pour les événements du second semestre 2021.

Retrouvez toutes les informations concernant la billetterie en ligne sur notre site www.villeneuvelesbouloc.fr dans la rubrique Culture-Loisirs.

Modification du règlement de la médiathèque

Les quantités de prêt évoluent pour le plus grand plaisir des lecteurs. Désormais vous pouvez emprunter :

- 3 livres par adulte dont 1 nouveauté
- 5 livres par enfant dont 1 nouveauté
- 3 CD par personne
- 3 DVD par famille
- 5 périodiques par famille

Soit dit en passant... et en partant,

Lorsqu'un jour du mois d'août 2013, je me suis présentée à la mairie de ce charmant village pour un entretien de recrutement, j'ignorais que j'y ferais la dernière et si gratifiante escale de ma vie professionnelle.

L'accueil chaleureux que j'y ai reçu et l'enchantement du lieu, la confiance qui m'a été accordée et les liens noués avec celles et ceux que j'ai côtoyés durant toutes ces années ont nourri mon quotidien, apportant une saveur et une chaleur exceptionnelle à l'exercice de mon métier.

Je vous remercie, Monsieur Le Maire, l'ensemble des adjoints et des conseillers, pour m'avoir sans cesse donné tous les moyens de travailler en toute sérénité et indépendance afin d'accomplir au mieux ma mission. Je vous remercie, mes collègues, pour votre bienveillante et efficace collaboration.

Enfin, je vous remercie toutes et tous, public fidèle, petits et grands, pour tous vos témoignages de satisfaction et de gentillesse durant vos visites quotidiennes.

Il est temps maintenant pour moi de passer le relais.

...sans oublier Pollen, le chat curieux qui venait en visite...

À toutes et tous, ma reconnaissance.

Nathalie.

Bienvenue Céline

Documentaliste de formation, passionnée de littérature et de littérature jeunesse, elle a eu un parcours très varié. Médiathécaire en section cinéma à Blois, documentaliste scientifique dans le secteur industriel pendant 8 ans, elle était également bibliothécaire jeunesse bénévole à Castelginest. Elle a suivi une formation en médiation de littérature jeunesse et lecture à voix haute. Elle a ainsi repris l'accueil des scolaires et créé un club de lecture pour les CM1/CM2. La littérature jeunesse représente un



formidable support pédagogique, favorisant l'éveil, l'imaginaire et la créativité, qui lui semble important de partager et faire découvrir.

« En 2020, année du confinement propice à la réflexion, j'ai fait le choix de me consacrer pleinement à ma passion en rejoignant le monde des bibliothèques publiques. »

Pass Culture pour les jeunes de 18 ans

Les partenaires culturels du pass Culture te proposent des milliers d'offres, à réserver selon tes envies. Passe à l'action, demande tes 500€.

Le pass culture c'est quoi ?

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 500€ pendant 24 mois pour découvrir et

réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Pour s'inscrire au pass Culture rendez-vous sur le site pass.culture.fr



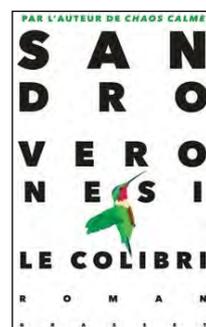
Boîte de retours

Un nouveau service est en fonction : une boîte à retours est dorénavant installée devant la médiathèque. Vous pouvez y déposer tous vos documents (livres, CD, DVD, revues) à votre convenance à toute heure du jour et de la nuit, ils seront hermétiquement protégés.



Coup de cœur

« Le colibri » de Sandro VERONESI aux éditions Grasset.



« Là où tu ne peux rien, garde-toi de vouloir »

Comme un meuble à secrets, l'architecture romanesque de ce livre est une succession de tiroirs à double fond dans

lesquels se trouvent des indices sur la vie de Marco Carrera. Ophtalmologue, celui que l'on surnomme « le colibri », en est le personnage central ; autour de lui, gravitent famille et amis dans une ronde jamais vraiment ronde. Au cœur de son cœur, un amour. Caché, impossible, inabouti. Et la vie, qui l'entraîne malgré lui dans son tourbillon.

D'une écriture fluide et traversée de nombreuses références artistiques et culturelles, Sandro Veronesi nous propose un beau roman habité ; un alliage de gravité, de mélancolie et d'humour dans un style enlevé.

Quand la forme et le fond sont au diapason.

« Le colibri » a reçu le prix du livre étranger 2021.

Patrimoine architectural de Villeneuve-lès-Bouloc

Nous préparons la publication d'un recueil des articles rédigés par Jean-Claude MOUGNIBAS, conseiller municipal, et parus dans nos bulletins municipaux depuis juin 2009, sur le patrimoine architectural de Villeneuve-lès-Bouloc. Ce livret, synthétique et illustré, permettra de mettre en valeur nos bâtiments anciens remarquables. Cela devrait présenter un intérêt particulier pour les personnes qui n'avaient pas eu l'occasion de prendre connaissance de ces textes lors des premières parutions.

Ce livret sera disponible gratuitement à la mairie et à la médiathèque.

Jean-Claude Mognibas a répondu à nos questions lors d'un entretien.

Qu'entend-on exactement par l'expression « patrimoine architectural » ?

L'expression désigne une notion essentiellement culturelle, à distinguer du sens juridique habituel du mot « patrimoine » lorsqu'on l'utilise, par exemple, pour se référer à celui d'une personne. En revanche, l'expression met l'accent sur l'étymologie latine de ce mot (« héritage du père ») pour traduire l'idée selon laquelle certains bâtiments et ensembles architecturaux constituent un bien culturel collectif que nous ont transmis les générations précédentes et qu'il est de notre devoir de préserver afin qu'il parvienne intact aux générations futures. En d'autres termes, nous n'en serions que les gardiens temporaires.

C'est sa valeur éminente sur le plan culturel qui va déterminer le caractère patrimonial d'un bâtiment ancien. Il pourra s'agir, selon le cas, de sa beauté, de son exemplarité pour l'histoire de l'architecture ou bien son lien étroit avec l'histoire locale ou nationale.

Cette sensibilité vis-à-vis de l'architecture ancienne n'est véritablement apparue qu'au dix-neuvième siècle. On se souvient des prises de position exprimées par Victor Hugo dans son roman *Notre-Dame de Paris* (1831). La charge d'inspecteur des monuments historiques fut créée en 1830, le poste étant occupé par Prosper Mérimée à partir de 1834. Auparavant, ce sentiment ne s'était que rarement manifesté et, en règle générale, on n'éprouvait aucun respect particulier pour les constructions héritées du passé. Ainsi, à Rome, les vestiges de l'Antiquité furent-ils utilisés comme carrières pour édifier les palais de la Renaissance que nous admirons aujourd'hui.

La première loi française sur les Monuments historiques fut promulguée en 1887. De nos jours, il existe dans la plupart des pays de multiples lois et règlements

permettant aux États d'intervenir. À Villeneuve-lès-Bouloc, le château de Villefranche a fait l'objet, en 2005, d'une mesure de protection au titre des monuments historiques (façades, toitures et décors de papier peint). Mais, faut-il le rappeler, cela ne signifie nullement que cet édifice soit le seul à être digne d'intérêt.



Est-il possible d'établir un catalogue ?

Sans parler de catalogue au sens strict, l'on distingue aisément des points forts ainsi que des catégories générales auxquelles nos bâtiments anciens peuvent se rattacher. Mais ce que l'on note en premier lieu, dès que l'on se penche sur notre patrimoine, c'est sa grande variété typologique et historique.

Pouvez-vous nous donner une vue d'ensemble ?

Il semble que ce soit Villefranche qui vienne d'abord à l'esprit, pour les raisons intrinsèques qui ont motivé son classement, mais aussi par sa forte présence dans la topographie du lieu, qui lui permet d'entretenir un extraordinaire rapport de vis-à-vis avec le château de Merville. Nous avons aussi le château de Villeneuve et celui de Masse-Ribaud, chacun d'entre eux avec sa personnalité propre. Leur histoire peut réserver des surprises.

Il faut ensuite parler de l'église, bel exemple de l'architecture néo-romane caractéristique de son temps. Elle ne présente aucun caractère régional (absence de clocher-mur, en particulier), sans que cela ne nuise à sa valeur patrimoniale. Elle fut construite dans les années 1870, en même temps qu'une première mairie (notre « ancienne mairie »), les deux édifices devant marquer la centralité du territoire communal.

À côté de ces bâtiments pris en considération individuellement, on distingue la catégorie à part entière que constituent les fermes ou « anciennes fermes ». Elles présentent un aspect très uniforme grâce auquel elles expriment avec force notre identité rurale, révélatrice de notre passé. Ceci est une valeur patrimoniale par excellence.

Une autre catégorie se compose des bâtiments que nous a légués le vingtième siècle, en rapport, d'une part, avec une mobilité accrue (gare ferroviaire, 1912), et, d'autre part, l'architecture moderne (nouvelle école, 1962).

École

Les fourmis à l'école

En classe, nous avons gardé une fourmilière pendant deux mois. Nous avons pu observer pendant ce temps la reine et ses bébés qui sont des ouvrières, des princes et des princesses. Nous avons découvert leur façon de vivre en les observant, les dessinant, en lisant et en regardant des documentaires.

Puis le vendredi 5 février 2021, Jules, un myrmécologue, est venu à l'école dans les classes de CP, CE1 et CE2 pour expliquer la vie des fourmis.

Il nous a montré plusieurs fourmilières. On a pu observer à l'aide de microscopes différentes fourmis et il nous a montré la plus petite et la plus grande des fourmis.

Nous avons appris qu'il y a différentes espèces de fourmis et surtout différentes fourmis dans une fourmilière puis que la reine est la maman de toutes les fourmis de sa fourmilière.

Nous avons aussi appris le rôle de chaque fourmi :

- La reine pond.
- Les ouvrières construisent la fourmilière.
- Les nourrices donnent à manger aux bébés.
- Les gardes surveillent l'entrée de la fourmilière.

Les fourmis sont très bien organisées.

Article écrit par les CP-CE2 de Sandrine pour les classes de CP-CE2 de Malika, de CE1 de Nathalie et des CE1-CE2 de Patricia, qui ont participé au projet.



La médiathèque

Chaque semaine les petites sections ont le plaisir de se rendre à la médiathèque du village. Se déplacer de façon sécurisée sur un trottoir, deux par deux, en restant dans le rang... C'est déjà tout un apprentissage ! Puis ils apprennent à emprunter des livres, à les ranger, à se comporter de façon respectueuse, en chuchotant, en se déplaçant doucement. C'est un moment d'échanges, de lecture partagée, qu'ils aiment tout particulièrement.



La forêt

Par un très joli mercredi ensoleillé les petits ont eu la grande joie de marcher jusqu'à la forêt de Pechuscla. Ils étaient à la recherche de brindilles, de mousses, de branches et autres lichens... afin de créer dans leur classe des forêts imaginaires... Ils vont devoir trier, nommer, puis peindre et agencer toutes leurs trouvailles... Et puis ils ont vu les daims... Quelle chance !



ALSH

Mise à jour du protocole sanitaire

Au regard de l'état d'urgence de la crise sanitaire que nous traversons, l'accueil de loisirs est dans l'obligation de mettre en œuvre une organisation particulière.

Elle prend en compte tous les besoins des enfants, tant dans l'instruction que dans l'éducatif, sans oublier un point essentiel, le bien-être des enfants en respectant leurs besoins physiologiques, biologiques et psychologiques.

Suite au nouveau protocole sanitaire renforcé, voici le fonctionnement mis en place :

- Le port du masque « grand public » de catégorie 1, obligatoire pour tout le personnel ainsi que pour les enfants dès le CP.
- Distanciation de 2 mètres entre les groupes à la cantine : de ce fait il y a maintenant 3 services cantine de 11h15 à 13h.
- TAP maintenus par groupe de classe et à l'année.
- Aucun sport en intérieur.

Saint-Martin de Vésubie

Un pour tous, Tous Solidaires !

Le 2 Octobre 2020, lors de la tempête Alex, la commune de Saint-Martin de Vésubie a subi de nombreux dégâts. Touchés par l'ampleur de cette catastrophe, nous avons alors décidé d'apporter notre soutien grâce à différentes actions.

- Les talents créatifs et imaginaires de vos enfants ont été sollicités afin de confectionner des décorations pour les fêtes de fin d'année.
- Nos « Ptitos Cuistos » ont cuisiné des gâteaux et préparé du chocolat chaud qui vous ont réchauffé le cœur en attendant l'arrivée de vos enfants.
- Des jouets ou des objets ont été récoltés et précieusement emballés pour être envoyés aux enfants de la commune de Saint-Martin de Vésubie.

Nous tenons à tous vous remercier, enfants, parents et collègues pour tout votre investissement. Nous avons, grâce à vous, pu apporter notre pierre à l'édifice.

Nouvel An Chinois

Pour le Nouvel An Chinois du 12 février 2021, nous avons voyagé avec les enfants autour de la Chine.

Nous avons découvert ce pays en sensibilisant les enfants à cette culture au travers de l'alimentation, le mode de vie, l'alphabet et l'emblématique Kung-Fu.

Nous avons découvert et apprécié d'une manière ludique des activités manuelles, créatives et sportives.

Des dragons, des lanternes et des chapeaux chinois ont parcouru notre école de Villeneuve-lès-Bouloc.

Portail famille

Comme vous avez pu le remarquer courant février, le portail famille a subi quelques changements.

Désormais grâce à ces nouvelles fonctionnalités, vous serez autonomes pour tout :

- Modifications de dossier.
- Réception facture et paiement par CB pour tous règlements : Possibilité de payer une ou plusieurs factures en un seul coup, possibilité de règlement à moins d'1€. Possibilité de régler vos factures en chèques CESUS, ANCV à remettre directement. Attention aucun paiement en espèce ne sera accepté.
- Inscription et annulation uniquement par le portail famille.
- Accès aux communications vacances, mercredis, TAP et ALAE.
- Des alertes vous signaleront la mise en ligne d'une nouvelle communication.
- Possibilité de consulter les documents de type règlement intérieur, projet pédagogique, attestations de paiement pour les impôts si besoin.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez prendre rendez-vous via l'adresse mail : villeneuvelesbouloc@leolagrance.org

Les temps d'activités périscolaires

Cette année et suite aussi au protocole COVID, nous avons décidé en équipe d'inclure les TAP à l'année et en groupes de classe fixe. Les jours et horaires de ces ateliers spécifiques et gratuits sont : les mardi et jeudi (16h à 17h) mais aussi le mercredi (9h-10h).

De ce fait, nous proposons à vos enfants des ateliers spécifiques menés par nos animateurs : jardinage, expériences scientifiques, motricité, marionnettes, multi sport, art attack, cuisine, création de film, jeux coopératifs, découverte du monde.

En plus de ces ateliers, nous avons des intervenants spécialisés dans différents domaines : judo, hip-hop, capoeira, anglais, sports du monde.

Nous avons aussi réussi à rebondir suite au nouveau protocole renforcé ; toutes les activités sportives en intérieur (dites interdites) sont menées sous les préaux de l'école. Cela permet à vos enfants et à nos intervenants de continuer leurs activités.

ADL, ALAE, ALSH, TAP : Quésaco ?

Il nous semble important de vous rappeler les différents termes que nous utilisons sur nos différents outils. Désormais sur les prochains articles chaque terme aura une couleur pour vous repérer plus facilement.

ADL (Accueil De Loisirs) : C'est un accueil de 7 à 300 mineurs en dehors d'une famille, à caractère éducatif, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année, sur le temps extra ou périscolaire pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement.

ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) c'est l'accueil de loisirs sans hébergement lors des vacances scolaires. Structures de loisirs éducatifs pour les enfants pendant les congés des petites et grandes vacances.

ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) c'est l'accueil de loisirs sans hébergement lors des temps périscolaire qui prend en charge l'accueil des enfants durant le temps périscolaire. Fonctionnant pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi.

TAP (Temps d'activité Périscolaire) : sont des temps d'activités spécifiques, permettant de découvrir le loisir éducatif au sein de l'établissement scolaire.
A Villeneuve-lès-Bouloc les temps TAP **sont gratuits pris en charge par la mairie**, cela est une réelle volonté politique. À savoir que dans beaucoup de communes les temps TAP sont payants.
C'est un temps d'activités organisé et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.
La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Attention nous vous rappelons que l'accueil de loisirs n'est pas une garderie et qu'il requiert la création d'un projet pédagogique et la formation d'encadrants.



Retour sur les vacances de février

Pour les vacances de février, l'équipe d'animation s'est lancé le défi de faire rêver vos enfants. Un monde particulier, des émotions plein la tête, des sourires,

des larmes de joie ont fait vivre nos esprits. Durant cette semaine, le « Duo Fleuri » a accompagné les enfants dans des créations florales. Le sport était aussi au cœur de cette semaine ; grâce à l'installation de nos tatamis en extérieur, vos enfants ont pu découvrir ou approfondir l'art martial japonais.



De plus, nous vous rappelons les jours d'ouverture concernant les vacances scolaires sur notre commune :

Juillet : Du 07 juillet 2021 au 23 juillet 2021 (fermeture le 14 Juillet 2021).

Août : Du 23 août 2021 au 31 août 2021.

La rentrée des classes étant le **02 Septembre 2021**, la journée du **01 Septembre 2021** permettra à chacun de disposer d'un moment de briefing avant la reprise ainsi que le nettoyage intégral des locaux.

Octobre : Du 25 octobre 2021 au 29 octobre 2021.

Décembre : Fermeture les deux semaines.

La commune a signé une convention avec la mairie de Bouloc permettant aux enfants de notre commune de fréquenter l'ALSH de Bouloc lors de nos périodes de fermeture. Retrouvez plus d'informations sur notre site www.villeneuvelesbouloc.fr.



Comité des fêtes

Bye Bye 2020... année blanche au Comité des Fêtes de VLB ! Hello 2021 !!!

L'équipe du Comité des Fêtes de VLB croise les doigts pour que la situation sanitaire s'améliore et organise dans cette optique cette année plusieurs événements... classiques et incontournables pour la plupart.... mais avec quelques nouveautés à venir.

La traditionnelle fête locale de Villeneuve-lès-Bouloc s'enchaînera durant 3 jours de festivités avec :

- le vendredi 2 juillet dès 18h ouverture de la fête avec bandas et apéro concert,
- le samedi 3 juillet repas et spectacle,
- le dimanche 4 juillet Tombola, soirée mousse, feu d'artifice.

Mais aussi ! Le dimanche après-midi à partir de 15h sera cette année marqué par des animations pour les plus petits et les plus grands. SURPRISE !

De quoi bien démarrer les grandes vacances !!!

En fin d'été, dès 7h le dimanche 5 septembre se tiendra le vide grenier sur la place du village.

L'occasion pour tout le monde de chiner de bonnes affaires, mais aussi de faire du vide dans vos greniers, garages etc...

Nous tiendrons la buvette et proposerons un repas simple et équilibré.... et organiserons une tombola avec des lots ... insolites !

VLB pétanque

Depuis 1 an maintenant nous apprenons à vivre avec la COVID.

L'association VLB PÉTANQUE n'a pas pu vous accueillir comme il se doit ces derniers mois.

Nous espérons que cette année 2021 sera plus conviviale que l'année passée ; en tout cas nous allons tout mettre en œuvre pour.

Nous vous accueillons depuis le 1^{er} avril le dimanche après-midi le temps du couvre-feu et ensuite le vendredi soir comme avant dans le respect des gestes barrières avec port du masque obligatoire.

Nous avons décidé d'organiser la FÊTE DE LA MUSIQUE LE 19 JUIN 2021 ; nous espérons que rien ne pourra empêcher ce rassemblement. Nous espérons que vous serez nombreux lors de cette manifestation qui se déroulera en plein air.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page facebook « Vlb Pétanque » ; ou vous trouverez toutes les infos de nos événements.



Pour finir, compte tenu de l'annulation de la Saint Patrick, et sachant la passion commune que nous avons tous pour la bière, nous vous proposerons le samedi 2 octobre à la salle des fêtes la soirée **Oktoberfest**.

Qu'est-ce donc ?

➤ la fête de la bière qui est célébrée en Allemagne et en particulier à Munich.

Le son sera assuré par un groupe de musique, quand seront servies à la buvette des bières non pas bavaroises mais locales.

Nous tenons à remercier Mr le maire et sa nouvelle équipe pour son soutien en cette période délicate.

Sans son soutien et sans subvention, le CDF ne pourrait pas proposer d'événements cette année.

Nous espérons toutes et tous vous revoir, vous rencontrer, vous découvrir à l'occasion de ces événements qui sauront vous divertir et vous amuser.

L'équipe du Comité des Fêtes reste à votre écoute pour toutes suggestions ou interrogations, et accueillera avec plaisir toute personne intéressée pour contribuer à sa façon et avec le temps dont elle dispose à un ou plusieurs de ces événements.

Prenez soin de vous !



Moovance

L'association Moovance vous informe que les cours de Pilates, les cours de Yoga et les cours de Gym reprendront à partir du 14 septembre 2021, à la salle de danse de Villeneuve Les Bouloc (Salle des fêtes).

Les cours seront assurés par Danièle Collodel, professeur de danse diplômée et instructeur diplômée Leaderfit Pilates et Yoga.

Les inscriptions auront lieu le jour du forum des associations le samedi 4 septembre 2021.

Au programme :

2 cours de YOGA le mardi de 19h30 à 20h30 et le mercredi de 20h15 à 21h15

Bienfaits de la pratique du yoga :

Les nombreux mouvements enchaînés permettent de :

- **développer l'endurance et la force ;**
- **avoir un corps plus souple et plus tonique** en allant solliciter des muscles profonds, notamment ceux du dos et en favorisant une meilleure posture ;
- **prendre conscience de son souffle** par le travail de la respiration, tout en oxygénant le corps au maximum ;
- **exercer sa concentration** car, pour suivre le cours, il convient de ne pas penser à autre chose, et on reconnecte ainsi le corps au mental ;
- **libérer les tensions physiques et psychiques**, ainsi que le **stress**.

1 cours de Gym le mercredi de 19h15 à 20h15 est également dispensé, incluant renforcement musculaire (abdominaux, dorsaux, fessiers...) et des enchaînements chorégraphiés pour la coordination.... le tout dans la bonne humeur !

3 cours de Pilates (Adultes) ⚠ 8/10 personnes maxi
2 cours de niveau intermédiaire : **le mardi de 18h30 à 19h30 et le jeudi de 17h à 18h**

1 cours de niveau débutant : **le jeudi de 19h à 20h**

Le Pilates est une méthode de remise en forme globale dont l'objectif est de renforcer les muscles profonds essentiels à une bonne posture. Cette méthode aux exercices doux s'adresse à tous, sans distinction d'âge, de sexe, ni de condition physique (de l'athlète de pointe au sédentaire désireux de reprendre une activité physique).

Le professeur Danièle Collodel se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Pour les informations concernant les horaires des cours, tarifs etc. :

Contact Danièle Collodel : 06 72 13 40 36

Mail : moovance31@gmail.com

Les patineurs villeneuvois

Au revoir président !

C'est l'heure des « au revoir » pour le fondateur et président du club de roller Les Patineurs Villeneuvois. Kamel tire sa révérence après 22 années à voir défiler plusieurs générations de patineurs.



Impliqué depuis son arrivée dans la vie du village, il avait créé la section roller de l'amicale dans le but d'offrir aux plus jeunes une animation sportive où l'on allie activité physique et ludique.

On retiendra sa bonne humeur, sa bienveillance envers les enfants et sa tendance à se laisser embarquer dans des défis toujours plus fous ! Il restera pour le club le président d'honneur.

Depuis le début de la saison sportive, il avait déjà laissé la gérance du club à sa fille Charline et son mari Benjamin, qui continueront à faire perdurer l'esprit loisir, que Kamel avait souhaité. Muriel Venturi qui a épaulé Kamel pendant de très nombreuses années, a assuré la transition début septembre. Le club la remercie pour son implication et souhaite également lui décerner le titre de membre d'honneur.

Malgré une saison sportive en pointillés due aux restrictions sanitaires, les nombreux adhérents ont pu malgré tout, participer à une rencontre entre membres adultes et ados pour de petits matchs amicaux de hockey.

Depuis le mois de mars, la mairie a accepté avec gentillesse que nous occupions un espace public sécurisé pour que nos jeunes puissent bénéficier de cours en extérieur. Nous remercions l'adjoint aux associations, Mr Gimer ROUGÉ-GANEFF pour son implication.

Depuis quelques semaines également, l'association s'est dotée de son site internet : <https://lespatineursvilleneuvois.fr>

Les inscriptions pour la prochaine saison sportive seront mises en ligne en juin. N'hésitez pas à nous contacter pour faire un cours d'essai et vous inscrire avant l'été. Les places vont être très limitées !



Basket



Vacquiers - Bouloc – VILLENEUVE LES BOULOC

Année sportive 2020-2021 toute particulière sous le signe de la frustration ...

Bien triste bilan pour cette nouvelle saison sportive. En effet, comme tous les sports collectifs en salle, nous avons été frappé de plein fouet par les impacts de la crise sanitaire du Covid-19 où toutes les activités ont été soit stoppées, soit déroulées de manière très ponctuelles sur des terrains extérieurs.

La reprise de septembre s'annonçait prometteuse après la reprise au mois d'avril 2020, car malgré les mesures sanitaires drastiques à respecter, le chemin des salles s'est réouvert, permettant aux jeunes et adultes de pouvoir se retrouver et recréer ce lien social si indispensable après une longue période d'isolement. Les entraînements et compétitions ont pu démarrer dans un bel engouement, mais peine perdue, la dégradation de la situation sanitaire d'octobre dernier a obligé de tout stopper à nouveau.

Un timide redémarrage a eu lieu mi-décembre, mais uniquement pour les mineurs et dans des conditions de distanciation sociale peu propice à la pratique du basket. Nous avons proposé un maximum de possibilités de pratique, y compris pendant les vacances scolaires de Noël et avec les beaux jours qui commencent à pointer, une pratique ponctuelle sur des terrains extérieurs, seuls autorisés. Mais le cœur n'y était plus...

Une grande frustration s'est ressentie chez l'ensemble des adhérents, petits et grands et relancer la machine s'avère compliqué si les conditions de reprise ne le permettent pas entièrement.

Sans compter que toutes les manifestations extra sportives du club, tels que tournée croissant, fête du mini basket, repas White & Blue de début d'année n'ont pu se réaliser provoquant un réel manque d'animation sociale du club. Et sans parler du lourd déficit financier qui se profile rajouté à ce manque de rentrée financière, la crise économique a fait s'éloigner la majorité des sponsors qui ne sont pas compensés par les subventions supplémentaires des collectivités territoriales. Nous comptons sur la solidarité des parents pour leur complète cotisation et sur les soutiens institutionnels, car il serait vraiment regrettable de ne plus pouvoir proposer un encadrement de qualité dont nous avons la chance d'avoir au club.

Espérons malgré tout que la situation permettra une reprise à peu près normale à partir de cet été, même si l'on sait tous que l'impact se poursuivra jusqu'à la fin de l'année au moins Croisons les doigts ...

Si les conditions le permettent, nous reproposez des manifestations extra-sportives d'ici fin juin, fête du mini basket, fête du club... pour nous permettre de nous retrouver tous autour de cette belle passion de la balle orange...

Consultez le site du club pour venir soutenir nos équipes, voir les animations proposées ou pour nous rejoindre

Nous contacter : site internet : vbb-basket.fr
Bernard Pénavayre (Président) : 06 80 57 35 92
Laurent Viacelli (communication) : 06 59 66 96 02

Cools de musique



Les Cools de Musique ont le regret de vous informer que pour la deuxième année consécutive, et en raison des circonstances actuelles, l'audition de fin d'année du mois de juin 2021 ne pourra avoir lieu. En revanche, nous vous présenterons deux spectacles durant l'année 2022, actuellement en cours d'écriture et de réalisation. Nous savons pouvoir compter sur votre présence dès que les dates seront connues. Bonne continuation à toutes et tous.



Judo club



Malgré les restrictions actuelles, le Judo Club a pu continuer son activité en extérieur et sans contact.

Nous tenons de ce fait à remercier la Mairie ainsi que l'Accueil de loisirs de Villeneuve qui nous ont permis d'utiliser le préau du centre pour que les enfants puissent continuer à se retrouver et à faire du sport, et nous savons à quel point c'est important pour eux !

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont également très bien fonctionné, ce qui nous a permis d'accueillir de nouveaux inscrits.

Le club compte désormais 24 enfants licenciés.



Nous avons également organisé, en collaboration avec l'Accueil de loisirs, un stage d'une semaine pendant les vacances d'avril, très plébiscité par les enfants !

Un grand MERCI à vous tous donc, qui contribuez à la réussite de notre association et au développement du Judo dans notre commune.

Enfin, un merci particulier à notre professeur Julien DALOD, pour son implication, pour sa capacité à s'adapter en fonction des mesures gouvernementales et pour la passion qu'il met dans l'enseignement du Judo et qu'il sait si bien nous transmettre...

Contact :

Gwaëlle ROSE (Présidente) : 0664135906

Julien DALOD (Professeur) : 0625013827

judo.villeneuve@yahoo.com



Les petits papillons

A l'heure actuelle, les membres de l'association fréquentent la Maison des activités, mise à disposition par la mairie, trois matinées par semaine.

Compte tenu de la situation sanitaire, nous avons mis en place un protocole strict et par conséquent seul un tout petit groupe de personnes peut venir à la salle sur inscription.

Pour le moment, elle est accessible uniquement aux assistantes maternelles du village, et les enfants qu'elles accueillent, les matins de 9h30 à 11h30.

Nous espérons très prochainement pouvoir accueillir de nouveaux, les parents et les autres assistantes maternelles des communes voisines et ainsi reprogrammer les activités mensuelles, les sorties, les fêtes...

Si vous souhaitez des informations ou rejoindre l'association, vous pouvez nous contacter par mail. Nous vous adresserons nos conditions d'adhésion et les documents correspondants sur demande.

Si vous avez des jeux, des jouets ou du matériel de puériculture en très bon état qui ne servent plus, vous pouvez leur donner une deuxième vie au sein de l'association les Petits Papillons.

Contact :

Les Petits Papillons - Mairie

31620 Villeneuve les Bouloc

Tel 06.83.17.84.69

Email : lespetitspapillons31620@gmail.com

(Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 - N° RNA : W3130242)



Énergie et Harmonie

Association sportive « Energie & Harmonie » reste immunisée contre la covid.

C'est bien connu la pratique de l'activité physique permet de se maintenir en bonne santé et de garder la tête sur les épaules. Nous en avons bien besoin en ce moment !!

Afin d'éviter le repli sur soi lié à ce climat qui peut



être anxiogène, et dès le début du confinement nous avons adapté tous les cours de tai-chi et qi gong et autres en visio. Cela à permis à tous les adhérents de bénéficier de tous les cours. À Villeneuve-lès-Bouloc, en présentiel, nous proposons 1 séance par semaine, nous intervenons également dans les villages alentours, ce qui nous permet de proposer **16 séances par semaine en visio** (consulter planning confinement sur le site : nrjarmonie.com).



Ce n'est pas tout ! Les adhérents disposent de vidéo, nous enregistrons les cours en visio pour ceux qui souhaitent profiter des séances à leurs guises. De plus, pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur, nous leur faisons des fiches d'exercices. Personne n'est oublié !!

Dès décembre certaines séances ont pu être reprises en présentiel : un grand bol d'air frais!!

Nous sommes prêts et optimistes pour la reprise des cours en septembre. Le stage « **Sports et culture** » au Portugal prévu du 16 au 25 avril est reporté début octobre 2021. Comme nous l'avons fait pour celui dans le Périgord Noir en octobre dernier (voir photo jointe).

Nous remercions les adhérents pour leurs encouragements et leurs remerciements qui nous accompagnent dans notre mission d'animation.

Pour connaître l'association et ses activités, www.nrjarmonie.com , 06 15 56 53 46.



Anciens combattants

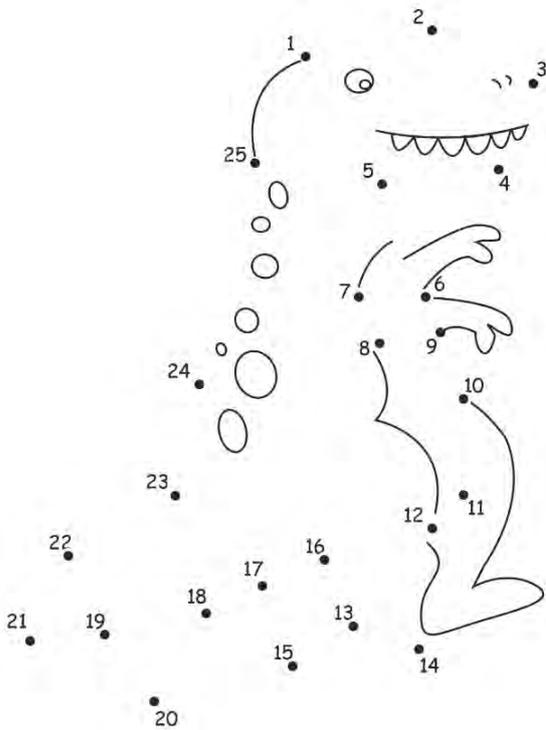
Cérémonie du 19 mars

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 19 mars a eu lieu cette année en comité restreint (sans public), vendredi 19 mars 2021 à 11h00.

Mr le Maire accompagné de monsieur Royère, monsieur Tapia et monsieur Valota , anciens combattants et porte-drapeaux, a déposé une gerbe du souvenir au pied du monument aux morts et un bouquet place du 19 mars 1962 en mémoire des disparus.

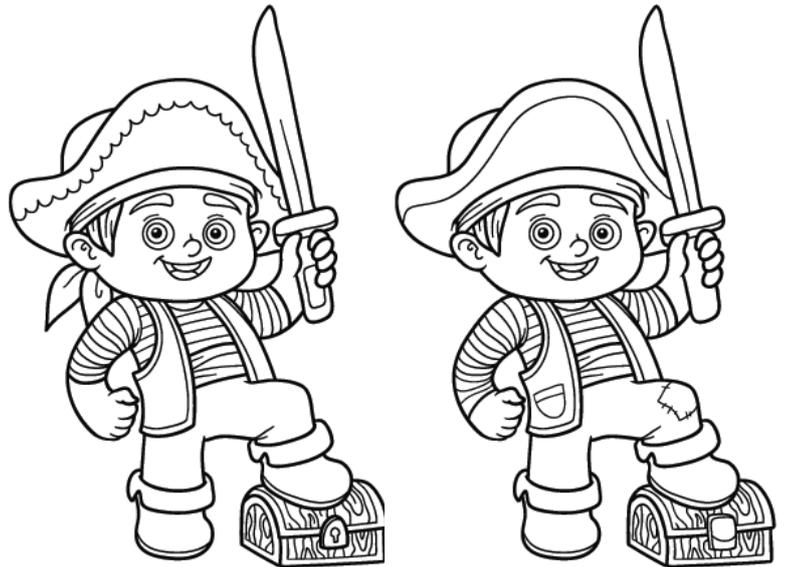


› *Points à relier*

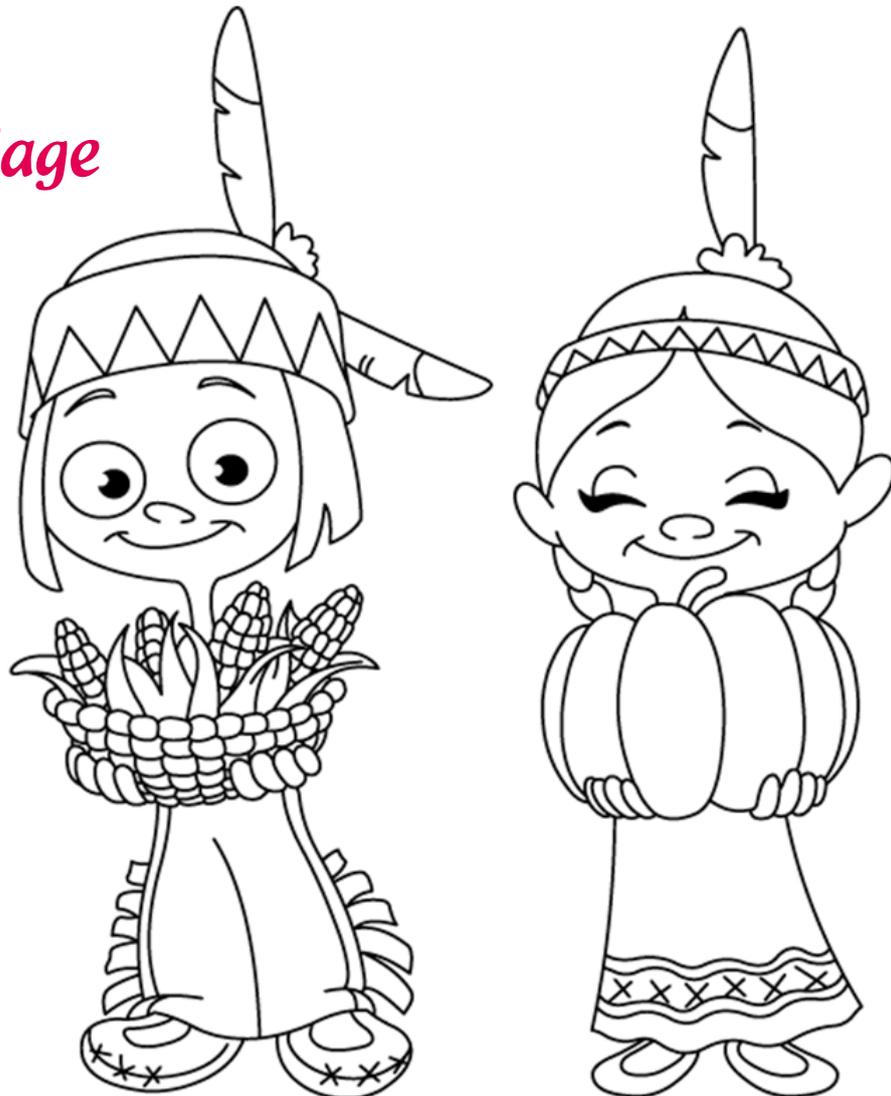


› *Jeux des 7 différences*

Réponse Page 31



› *Coloriage*



En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le bulletin municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

« Que vive mon village ! » *Élus de l'opposition*

POUR UN JARDIN PUBLIC PARTAGE A VILLENEUVE-LES-BOULOC

Après Vacquiers (verger communal), Bessières, Bouloc (jardin ouvrier), aujourd'hui Fronton se lance dans la création d'un jardin partagé. Villeneuve-lès-Bouloc va-t-il emboîter le pas aux communes voisines ?

L'ACEV (Association Culture et Environnement de Villeneuve) a proposé dès 2018 à la mairie de VLB la création d'un jardin partagé public sur le terrain appartenant à la commune attenante à l'école. Plus de 27 personnes de profils et d'âge très différents (personnel de santé, ingénieur, agriculteurs, biologiste, techniciens, retraités) se sont portées candidates pour travailler à la définition de ce projet (verger, potager) en collaboration avec la mairie, l'école, le CLAE, les parents d'élèves et la médiathèque.

Ce projet de jardin veut être :

- › **Un lieu de découverte, et d'apprentissage pour les enfants et les adultes,**
- › **Un lieu de vie, de partage, de détente, de repos où se croiseraient toutes les générations.**
- › **Un lieu de rencontre permanent conçu, géré et animé par ses habitants**

Dans cette période de relance, n'est-il pas opportun de soutenir ce projet associatif ? Non pas par esprit d'imitation mais parce que notre village a un besoin urgent de créer un lieu de vie permanent, que nous avons les moyens (terrain et finances) de le faire et qu'**une équipe de bénévoles compétents est prête à porter et animer le projet.**

Nous voulons croire à une commune innovante et accueillante.

Que vive mon village ! A. Faggion, T. Pattyn



Majorité municipale

Cela fait déjà plus d'un an que vous nous avez fait confiance et nous nous sommes investis dans des réalisations concrètes et adaptées à notre commune, malgré les difficultés rencontrées dans cette période de crise sanitaire :

- Ouverture de la Maison Médicale communale et de son parking
- Enrochement aux abords de la salle des fêtes et installation d'un deuxième défibrillateur
- Acquisition de la parcelle au 2 route d'Ensarla qui offre le lieu idéal pour notre nouvelle mairie
- Début d'une nouvelle planification annuelle et réalisation de trottoirs piétonniers
- Maintien du Marché de plein vent
- Distribution d'un colis gourmand aux plus de 75 ans à la place du repas des aînés
- Maintien de l'ouverture de l'école et de l'accueil de loisirs autant que possible malgré la crise sanitaire
- Maintien ou report des évènements de la saison culturelle et lancement de la billetterie en ligne
- Forte implication de plusieurs membres de notre conseil au sein des différentes commissions de la CCF

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de choses ont déjà été réalisées. Les lieux dédiés à la vie sociale sont de plus en plus sollicités tels que L'Espace de loisirs, la Médiathèque, le Marché de plein vent.

Le besoin d'échanges et de partages est de plus en plus nécessaire à tous. Aussi, dès que ce sera possible, nos associations et le CCAS sont prêts à mettre en place de nouveaux moments festifs et conviviaux.

État civil

NAISSANCES

- Le 10 juin 2020**
PANTANO Livio, Nicolas, Henri
- Le 03 octobre 2020**
SOL Hugo, Nicolas, Dylan
- Le 14 novembre 2020**
LHASSANI Noah
- Le 14 novembre 2020**
LHASSANI Jules
- Le 15 décembre 2020**
DELAPLACE Alexia, Claudine
- Le 23 janvier 2021**
BERTHAUD Valentin, Louis, Alain
- Le 01 mars 2021**
LUTSEN Agathe, April

MARIAGES

- Le 20 mars 2021**
AUBERT Pascal et DE MIRAS Marie-Claire

DÉCÈS

- Le 03 décembre 2020**
TOURNIER Jean-François, Baptiste
- Le 08 janvier 2021**
RONCADIN Jean-Luc, Serge
- Le 26 février 2021 (constat de décès)**
CAU Jean, Bernard, Anselme

Hommage

À quelques semaines d'intervalle, cet hiver, notre village a été frappé par la perte de deux de ses habitants, appartenant à la même génération. Nous souhaitons rendre hommage à leur mémoire.

Jean-François Tournier décéda le 03 décembre 2020. D'un tempérament généreux, il était très apprécié de ses nombreux amis. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, les familles villeneuvoises attendaient l'installation de la crèche de Noël à l'église, dont le décor, sans cesse réinventé, faisait la joie et l'admiration de tous. Noël sans lui sera différent.

Jean-Luc Roncadin, conseiller municipal de 2001 à 2014, décéda le 08 Janvier 2021. Descendant d'une vieille famille d'agriculteurs villeneuvoise, il dirigeait l'exploitation depuis le départ à la retraite de son père Ferdinand. Les habitants de la vallée du Girou et de ses abords aimaient apercevoir et reconnaître sa silhouette familière lorsqu'il se consacrait au travail de la terre.

La municipalité de Villeneuve-lès-Bouloc partage la peine des familles respectives de Jean-François et de Jean-Luc, et souhaite leur exprimer son soutien moral.

Agenda

JUIN

Samedi 5 juin à 9h30 et 10h30
Spectacle « Va te coucher Zoé !! »
Salle des fêtes

Mercredi 16 juin de 15h00 à 18h00
Après-midi jeux intergénérationnels
Salle d'exposition

Samedi 19 juin à 10h30
Spectacle « C'est quoi amoureux ? »
Salle des fêtes

Samedi 19 juin
Fête de la musique

JUILLET

Vendredi 2 juil.
Ouverture de la fête locale

Samedi 3 juil.
Repas et spectacle de la fête locale

Dimanche 4 juil.
Apéritif offert par la municipalité
Soirée mousse et feu d'artifice

SEPTEMBRE

Du 1^{er} au 23 sept.
Exposition « La recette d'un livre »
Salle d'exposition

Samedi 4 sept. de 9h30 à 12h00
Forum des associations
Salle polyvalente

Samedi 4 sept. de 14h00 à 16h30
Atelier adulte « Carrément crazy ! »
Maison des activités

Dimanche 5 sept. dès 7h
Vide garnier
Place de la mairie

Samedi 18 sept. à 17h30
Spectacle « La dompteuse de bulles »
Salle des fêtes

Samedi 25 sept. à 9h00 et 10h15
Atelier parent / enfant
« Conte à la harpe »
Salle d'exposition

OCTOBRE

Du 2 au 30 oct.
Exposition « Jazzu »
Salle d'exposition

Samedi 2 oct. de 14h00 à 16h30
Atelier adulte « Carrément crazy ! »
Maison des activités

Samedi 2 oct.
Soirée Oktoberfest
Salle des fêtes

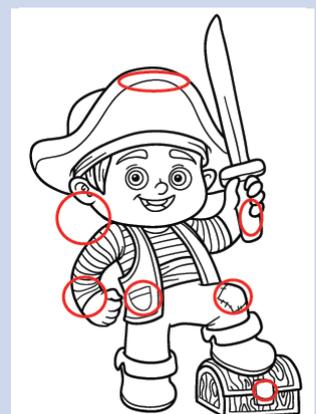
Samedi 9 oct. à 20h30
Soirée théâtre « Une bonne crêpe »
Salle des fêtes

Samedi 16 oct. à 19h00
Soirée « En pyjama avec Zoé ! »
Salle des fêtes

Samedi 23 oct. de 10h00 à 18h00
« Escape Game »
Salle polyvalente

Mercredi 27 oct de 15h00 à 17h00
Atelier ados « Scrapbooking »
Salle d'exposition

Réponse jeu 2





SAISON CULTURELLE

SECOND SEMESTRE 2021

Réservations en ligne sur le site www.villeneuvelesbouloc.fr ou
directement à la médiathèque